



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
GENEVOIS

Bâtiment Athéna
Technopole d'Archamps
74160 ARCHAMPS
Tél. 04 50 95 92 60
Fax. 04 50 95 92 69
www.cc-genevois.fr

Archamps, le 17 juin 2010

Le Président, à

Mesdames et Messieurs les membres
du **Conseil Communautaire**

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le

lundi 28 juin 2010

à 20h00

**au siège de la Communauté de Communes
(Bâtiment Athéna - Amphithéâtre - rez-de-chaussée)**

ARCHAMPS

BEAUMONT

BOSSEY

CHENEX

CHEVRIER

COLLONGES-SOUS-SALEVE

DINGY-EN-VUACHE

FEIGÈRES

JONZIER-EPAGNY

NEYDENS

PRESILLY

SAVIGNY

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

VALLEIRY

VERS

VIRY

VULBENS

L'ordre du jour sera le suivant :

1° - Présentation travail Petite Enfance

2° - Approbation CR du conseil communautaire des 29 avril et 31 mai 2010

3° - Compte rendu des représentations : SIDEFAGE, SIMBAL, SIGETA, SMAG, PROJET D'AGGLO, EPF, SMETD, GLCT

4° - Compte rendu des travaux du Bureau

5° - Délibérations

- Rapports sur le prix et la qualité des services assainissement, eau et déchets 2009 (les documents seront présentés en séance)

- Maison de la Justice : convention de subventionnement

- Assainissement :

* marché "assainissement Agglo du Vuache" : lot 3 Tranche 1

* marché réseaux secteurs Jaira/Vegnollet à Chênex

- Déchets : exonération de la TEOM pour les entreprises soumises à la redevance spéciale des déchets non ménagers (la liste sera distribuée à chaque maire en séance)

- Rivières : désignation d'un suppléant au SMECRU - Syndicat d'études du contrat de rivières des Usses

- Scolaire : convention Vitam'Parc/Education Nationale pour natation - Avenant n° 1

- Transport public : décision sur la poursuite de l'expérimentation PROXIGEM et proposition d'avenant

6° - Divers

Le Président,
Bernard GAUD



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du lundi 28 juin 2010

à 20h00

Bâtiment Athéna - Amphithéâtre rez-de-chaussée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'Archamps - 74160 ARCHAMPS**

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Depuis le dernier compte rendu, le Bureau s'est réuni le **17 mai 2010**

1- Assainissement : choix de l'entreprise pour les travaux secteur "Côte à Rosset" à Viry

La CCG a lancé en 2009 une étude pour le projet d'assainissement de "la côte à Rosset" sur la commune de VIRY. Ce projet prévoit de raccorder le lotissement de la Rippe (assaini par un système privé mais vieillissant aux rendements très insuffisants), sept foyers en assainissement non collectif et une habitation en cours de construction.

La version finale du projet a été présentée fin 2009, faisant apparaître la mise en place d'un poste de relèvement, 350 ml de collecteur principal et 150 ml de branchements pour aller jusqu'en limite des propriétés privées. Le montant estimatif des travaux s'élève à 230 117.50 € HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 12 février 2010 au BOAMP et mis en ligne sur le profil d'acheteur de la CCG pour un marché en procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au 05 mars 2010 à 12h00 et 14 offres ont été reçues dans les délais.

Après une étude approfondie des mémoires techniques et propositions financières, la collectivité a demandé par courrier le 22 mars 2010, avec réponse pour le 31 mars 2010 à 12h00, des compléments d'informations techniques auprès de quatre entreprises : BESSON SAS, FAMY, RANNARD Frères et VUACHE BTP.

Après étude de l'ensemble des réponses fournies, en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, le maître d'œuvre en a présenté les résultats à la commission achat, réunie le 15 avril 2010 à 10h00. Celle-ci a alors établi un classement des offres :

1- VUACHE BTP, 2- RANNARD Frères, 3- BESSON SAS, 4- FAMY

et propose de retenir celle de l'entreprise VUACHE BTP, économiquement la plus avantageuse, avec un montant de 156 399 € HT. Les membres du Bureau acceptent l'attribution du marché à l'entreprise VUACHE BTP pour le montant ci-dessus.

2- Eau : choix du bureau pour l'étude sur la compétence eau

La CCG exerce la compétence alimentation de secours en eau potable. Les communes ont conservé la compétence production et distribution de l'eau potable sur leur territoire.

En 2007, les résultats de l'étude "Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable - SDAEP" menée par la CCG ont été présentés aux élus du Conseil Communautaire.

Suite à un diagnostic de la gestion de l'eau potable du canton, divers scénarios ont été étudiés pour permettre d'assurer l'alimentation à l'horizon 2025, en qualité et en quantité. En effet, le territoire, à proximité de Genève, voit une augmentation de la population d'environ 2 % par an.

En adoptant le SDAEP, les élus ont opté pour la réalisation de la diversification des ressources de la CCG (nappe d'accompagnement du Rhône).

Ils ont déterminé un programme de travaux d'environ 8 millions d'euros HT, incluant forages et canalisations associées, et ont revu la planification budgétaire pour faire face à ces travaux.

A ce stade de la réflexion sur la gestion de l'eau potable, les élus ont souhaité étudier divers scénarios d'évolution de la compétence eau potable sur le territoire.

Une consultation pour une telle étude a donc été lancée selon la procédure adaptée. Les offres étaient attendues pour le jeudi 29 avril 2010 et 3 offres sont parvenues dans les délais : groupement KPMG / Hydrétudes, BERIM, et SP2000.

Après analyse des offres et présentation des résultats à la commission d'achats réunie le 17 mai 2010 à 16h, il s'avère que la proposition de SP2000 est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 51 560 € HT. Les membres du Bureau retiennent l'offre de SP2000, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 51 560 € HT.